

**BALDUCCI & CO**  
31 COURS GEORGES CLEMENCEAU - 33300 BORDEAUX

SAUVEGARDE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX



**JUGE COMMISSAIRE :** Monsieur Christophe LATASTE  
**JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT :** Monsieur Eric GROISILLIER  
**ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE :** SELARL ASCAGNE AJ SO  
prise en la personne de Maître Aurélien MOREL  
**MISSION D'ASSISTANCE**  
**MANDATAIRE JUDICIAIRE :** SCP SILVESTRI-BAUJET  
prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI  
**COMMISSAIRE DE JUSTICE :** NEANT  
**REPRESENTANT DES SALARIES :** Procès-verbal de carence

N° DE GREFFE : 2025J00310  
**JUGEMENT D'OUVERTURE :** 6 mars 2025  
**FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION :** 6 mars 2026

**REPRÉSENTANT LÉGAL :** Madame Pascale BALDUCCI  
**CONSEIL :** Maître Benjamin BLANC

24 novembre 2025

## S O M M A I R E

<b>BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>PAGE</b>	<b>3 - 18</b>
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 10
PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE	PAGE	11
PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE	PAGE	11
SITUATION LOCATIVE	PAGE	12
PROCEDURES EN COURS	PAGE	12
SITUATION SOCIALE	PAGE	12
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	13 - 14
DETAIL DES SURETES	PAGE	15
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	PAGE	15
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	16 - 18
<b>PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE</b>	<b>PAGE</b>	<b>19 - 27</b>
PREVISIONS D'ACTIVITE	PAGE	20 - 21
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	22 - 23
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	24 - 25
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	26
<b>OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE</b>	<b>PAGE</b>	<b>27 - 28</b>

# BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

### RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SARL
RAISON SOCIALE	BALDUCCI & CO
ENSEIGNE	<i>Peppone</i>
DATE D'IMMATRICULATION	01/12/2006
N° D'IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	493 753 313
SIEGE SOCIAL	31 COURS GEORGES CLEMENCEAU - 33300 BORDEAUX
OBJET SOCIAL	<p><i>La gestion et l'administration de sociétés commerciales, le négoce de marchandises, l'importation et l'exportation de tous produits alimentaires ou non alimentaires et l'accompagnement de franchises par la mise en place de formations sur des techniques de restauration,</i></p> <p><i>La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de Création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.</i></p> <p><i>Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.</i></p>
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	Néant
REPRESENTANT LEGAL	Madame Pascale BALDUCCI

### CAPITAL

1 804 620,00 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS <i>Organigramme page 6</i>
	Madame Pascale BALDUCCI	560 parts	
Monsieur Pierre CHAMINADE		200 parts	
Monsieur Adrien SANCHEZ		400 parts	
Total		800 parts	

### GEL DES AVOIRS : Néant

### RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI
Modalité de tenue de la comptabilité	EXTERNE ACSE
Identité de l'expert-comptable	Rue de la blancherie 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX Monsieur Kevin SALAUN
Identité du commissaire aux comptes titulaire	
Identité du commissaire aux comptes suppléant	
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	<i>Sans objet</i>

## ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

### 1. CREATION

Le Groupe PEPPONE exerce une activité de restauration et est spécialisé dans la gastronomie italienne.

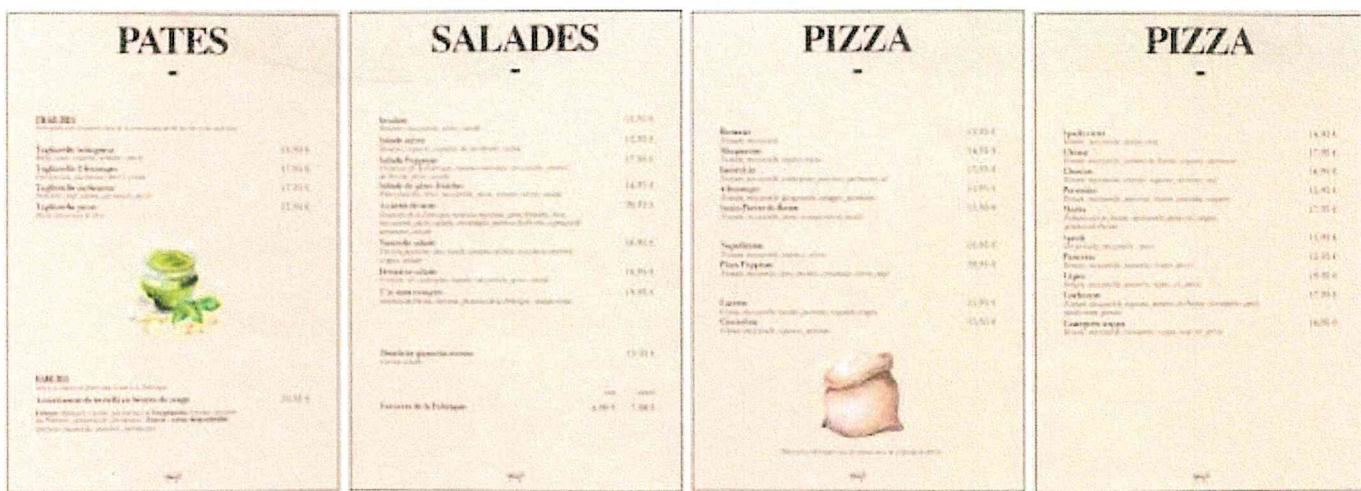
En 1975, le premier restaurant (trattoria/pizzeria) a été ouvert à Bordeaux (restaurant historique sis Cours Georges Clémenceau, aujourd’hui exploité par la société LA COUPOLE) par le grand-père de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, dirigeant actuel du Groupe.

La mère de Monsieur SANCHEZ, Madame Pascale BALDUCCI, a ensuite repris l’activité en 1981.

### 2. PRESENTATION DU GROUPE PEPPONE

Au cours de l’année 2000, la stratégie du Groupe a évolué, avec l’utilisation de produits provenant directement de l’Italie.

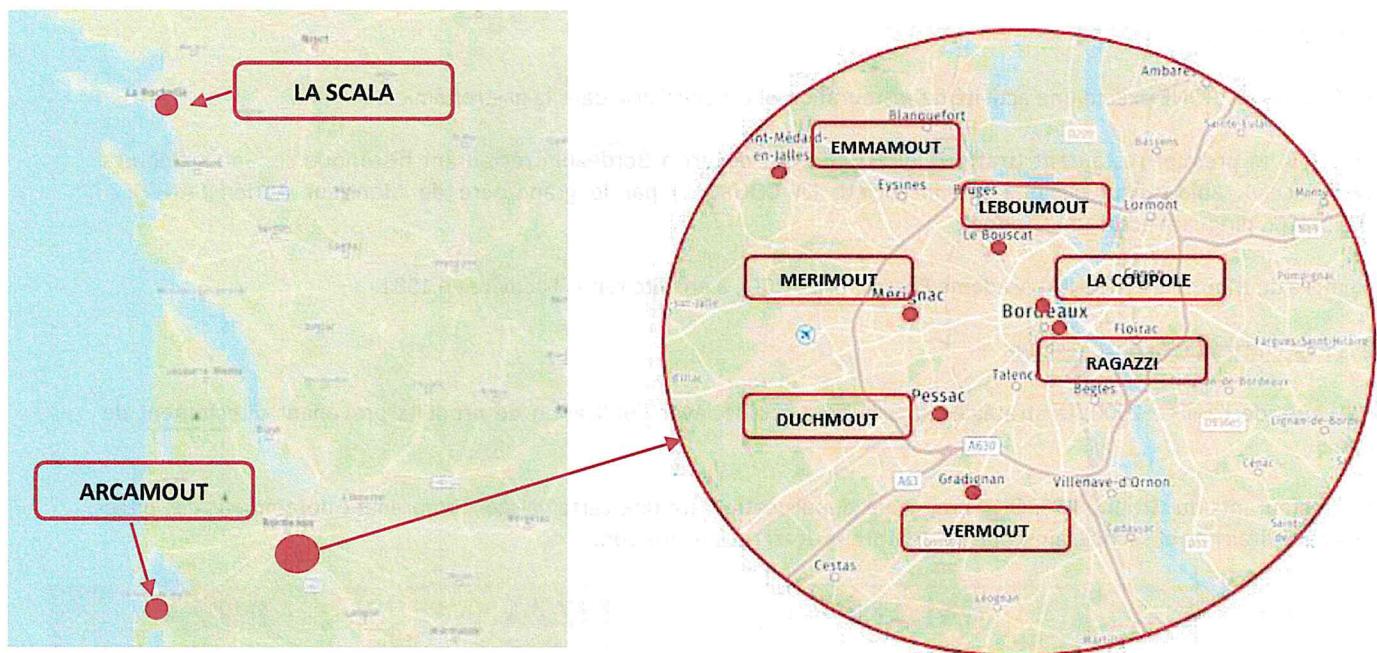
Les restaurants du Groupe PEPPONE proposent depuis cette date une carte variée, comprenant notamment des pizzas, des pâtes fraîches et sèches, ainsi que de nombreux desserts faits maison.



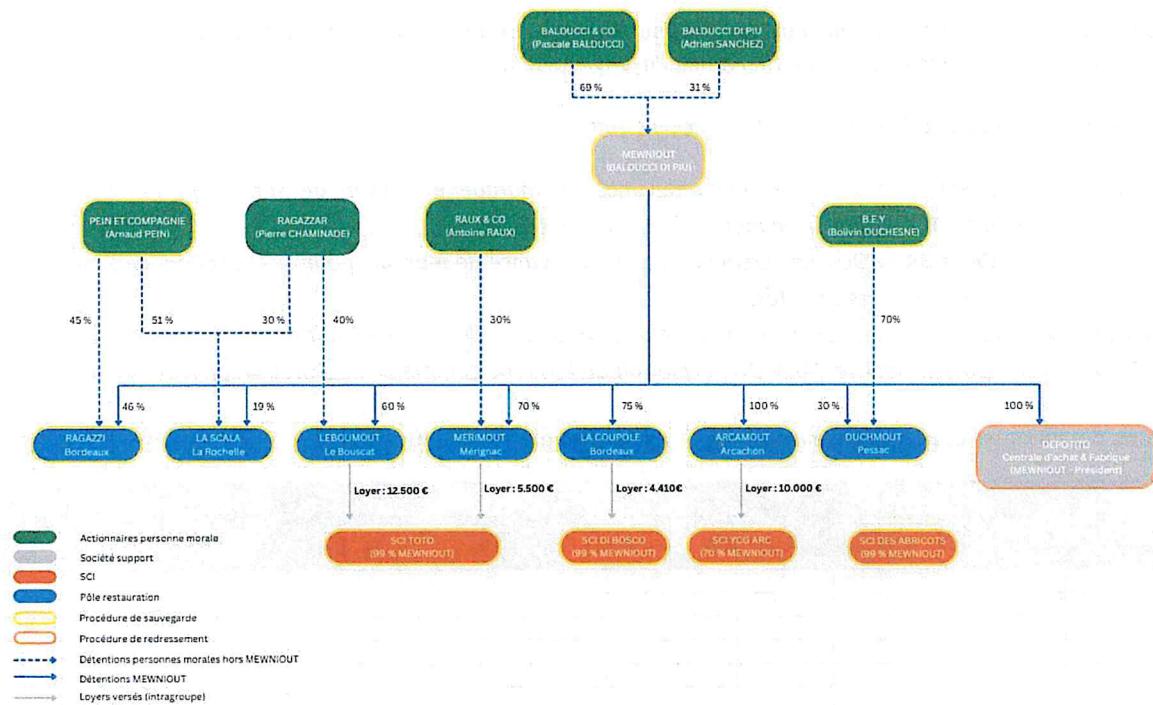
Depuis 2009, le Groupe a connu un essor important porté par :

- le développement de la marque « *Ragazzi Da Peppone* »,
- l’extension de la zone de chalandise au sein des villes de Bayonne, Biarritz, La Rochelle, Arcachon et Nantes,
- l’ouverture (initialement) d’un réseau de franchise, 6 unités supplémentaires ayant été ouvertes via des contrats de franchise (2 unités à Montpellier et à Brive, ayant fermé depuis),
- la création d’une société ayant pour objet la formation des futurs salariés des restaurants (ECOLEMOUT).

A date (octobre 2025), les restaurants PEPPONE s'étendent sur l'Ouest de la France de la manière suivante :



L'organigramme synthétique du Groupe sur le volet capitalistique (en dehors des sociétés désormais liquidées) est le suivant :



Le détail des différentes facturations par la *holding* MEWNIOU est le suivant :

	Redevances de marque (7% du chiffre d'affaires, ici 2023) envers MEWNIOU (*)	Prestations administratives envers MEWNIOU HT / mois	Loyers Mensuels		Management fees	
			Montant mensuel	SCI	Montant HT / mois	Holding
DUCHMOUT	143 562 €	1.200 €			7.000 €	B.E.Y.
RAGAZZI	106 247 €	1.200 €				
LA SCALA	126 170 €	1.200 €				
LEBOUMOUT	135 735 €	1.200 €	12.500 €	TOTO	7.000 €	RAGAZZAR
MERIMOUT	104 109 €	1.200 €	5.500 €	TOTO	7.000 €	RAUX AND CO
ARCAMOUT	131 916 €	1.200 €	10.000 €	YCG		
VERMOUT	Non communiqué	1.200 €	11.488 €	AUGUSTINE		
EMMAMOUT	Non communiqué	1.200 €				
LA COPOLE		3.504 €	4.410 €	DI BOSCO	10.000 €	BALDUCCI AND CO
DEPOTITO		4.195 €				
MEWNIOU		-	1.000 €	DI BOSCO	5.000 €	BALDUCCI DI PIU

(\*) La société MEWNIOU procède au règlement d'une rétrocession d'une partie des redevances de marque à la société FUT, une cession de la marque étant intervenue en janvier 2025.

L'équipe de direction a précisé à l'Administrateur Judiciaire que :

- la société LA COPOLE ne verse aucune redevance de marque en raison de son historique et de son positionnement en qualité de « maison mère – établissement initial »,
- les sociétés IL DUCA et BAYMOUT ne versaient aucune redevance de marque, pour des raisons subies en raison du caractère déficitaire de leurs activités,
- la société YAKMOUT ne versait aucune redevance de marque car elle ne bénéficiait pas de l'image de la marque PEPPONE (pour rappel, la société YAKMOUT exploitait un fonds de commerce de restauration japonaise).

La répartition des comptes courants au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOU	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG	AUGUSTINE
<b>Passif</b>												
ARCAMOUT							4 988					
DUCHMOUT							540 000					
LA COPOLE							200 000					
LA SCALA							460 000	7 955				
LEBOUMOUT							133 000			3 315		
MERIMOUT							391 640					
MEWNIOU	4 988	540 000	200 000	460 000	133 000	391 640		107 901	760 161	545 691	86 583	40 100
RAGAZZI				7 655				107 901				
SCI DES ABRICOTS								760 161				
SCI TOTO					3 315			545 691				348 961
SCI YCG								86 583				
SCI AUGUSTINE								40 100		348 961		

Il convient de préciser que la lecture de ce tableau doit s'effectuer de manière linéaire.

A titre d'exemple, la première ligne se lit de la manière suivante : la société ARCAMOUT est redevable de la somme de 4,9 K€ auprès de MEWNIOU.

La répartition des dettes d'exploitation (fournisseurs/clients/redevances de marque) au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COUPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOUT	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG
Passif											
ARCAMOUT			26 526				141 456	5 000			837 856
DUCHMOUT			2 469				163 094				
LA COUPOLE	26 526	2 469		16 610	1 361	9 008	66 591	10 047		496	
LA SCALA			16 610				41 946	647			
LEBOUMOUT			1 361				18 139			63 388	
MERIMOUT			9 008				87 406			259 410	
MEWNIOUT	141 456	163 094	66 591	41 946	18 139	87 407		79 019	1 526	25	1 717
RAGAZZI	5 000			10 047	647			79 019			
SCI DES ABRICOTS									1 526		
SCI TOTO				1 618		63 388	259 410	25			
SCI YCG	837 856								1 717		
SCI AUGUSTINE								18 063			

### 3 . DIFFICULTES RENCONTREES

Antérieurement à la crise sanitaire survenue en 2020, le Groupe PEPPONE présentait un EBITDA déficitaire d'environ 200 K€ sur l'exercice 2019 en raison notamment :

- (i) de l'ouverture récente des restaurants de Bayonne, Le Bouscat et Nantes qui avaient une contribution négative en terme d'EBITDA (d'environ 300 K€) pour le Groupe et,
- (ii) d'un ratio d'achats matières de 34,3 % des restaurants qui se trouve supérieur aux moyennes sectorielles (se situant à environ 30 % sur le secteur de la restauration traditionnelle et cafétérias).

Les difficultés rencontrées par le Groupe PEPPONE ont débuté avant la crise sanitaire puisque le niveau de performances ne permettait pas, déjà, de soutenir son niveau d'endettement.

Le Groupe PEPPONE a ensuite été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire des lieux de restaurations dits « non essentiels », puis une réouverture très limitée puisque les mesures gouvernementales imposaient des jaugeas.

Les mesures de restriction renouvelées sur le dernier quatrième trimestre 2020 (jusqu'en juin 2021) ont fortement impacté le chiffre d'affaires du Groupe PEPPONE qui a chuté de 25 % en 2020 et de 12 % en 2021.

En outre, la crise sanitaire a eu pour conséquence une modification des habitudes de consommation des clients (hausse de la consommation « à la maison » et de la restauration à emporter). Le Groupe s'est alors adapté et propose désormais des plats à emporter.

Cependant, cette évolution de l'activité a entraîné des coûts de mise en place (recrutement de personnel dédié et d'équipements de livraison) avant de basculer vers un schéma plus classique de recours aux plateformes spécialisées de commandes en ligne.

L'activité « à emporter » représenterait désormais entre 10 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé selon les unités.

Afin de pallier la chute du volume d'activité, le Groupe a été contraint de souscrire de nombreux PGE, qui représentaient au 30 novembre 2022 une dette financière additionnelle de 4,1 M€.

En raison de la baisse de chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Les comptes annuels du Groupe PEPPONE présentent les performances suivantes sur les exercices 2022 et 2023 :

Groupe Mewniout - Compte de résultat		
en k€	FY22	FY23
	Réal.	Réal.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 286</b>	<b>20 417</b>
Achats consommés	(5 088)	(5 560)
Ch. de personnel restaurants	(6 915)	(7 181)
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>8 284</b>	<b>7 676</b>
Ch. de personnel indirect	(1 813)	(1 718)
Impôts et taxes	(271)	(305)
Charges externes	(5 097)	(4 875)
<b>EBITDA</b>	<b>1 103</b>	<b>779</b>
Dotation aux amortissements	(1 234)	(1 218)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(131)</b>	<b>(440)</b>
Résultat financier	(72)	66
Résultat exceptionnel	284	(26)
Impôt sur les sociétés	(51)	(65)
<b>Résultat net</b>	<b>29</b>	<b>(465)</b>
<b>KPIs</b>		
Var. du CA	n.d.	0,6%
Ratio matières / CA restaurants	30,3%	29,9%
Ratio personnel / CA restaurants	37,9%	37,2%
Marge / CA restaurants	31,9%	32,9%
Coûts fixes	(7 181)	(6 897)
EBITDA (en % du CA)	5,4%	3,8%

Groupe Mewniout - Bilan		
en k€	déc.-22	déc.-23
	Réal.	Réal.
Immob. incorporelles Nettes	2 676	2 903
Immob. corporelles Nettes	12 458	11 781
Immob. financières nettes	11 804	11 610
<b>Actif immobilisé</b>	<b>26 738</b>	<b>26 294</b>
Stock net	942	754
Créances clients nettes	400	220
Dettes fournisseurs	(2 556)	(1 941)
BFR d'exploitation	(1 215)	(966)
BFR hors exploitation	(3 060)	(4 478)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(4 275)</b>	<b>(5 444)</b>
Tesorerie	619	953
Emprunts MLT	(12 585)	(12 328)
Emprunts PGE	(3 691)	(3 620)
Autres dettes financières	(65)	(65)
Comptes courants	(99)	2
<b>DFN</b>	<b>(15 820)</b>	<b>(15 057)</b>
<b>Actif net</b>	<b>6 642</b>	<b>5 792</b>
Capital	6 097	6 098
Primes d'émission	646	646
Réerves	3 269	3 725
Report à nouveau	(3 513)	(4 319)
Résultat net	29	(465)
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 642</b>	<b>5 792</b>
<b>Contribution à la DFN</b>		
Restaurants	(4 531)	(3 946)
Support	(4 003)	(3 929)
SCI	(7 262)	(7 283)
Actionnaires	(24)	99
<b>Total DFN</b>	<b>(15 820)</b>	<b>(15 057)</b>

Les performances des entités opérationnelles du Groupe PEPPONE au 31 août 2024 sont représentées comme suit :

**L'EBITDA des restaurants au 31 août 2024 est retrait de -0,2m€ comparé au budget sensibilisé en raison d'une activité en retrait de -6% sur les prévisions.**

PME Restauration - Performance au 31 août 2024													
en k€	Villes	CA			MCD			EBITDA			Ratio matières		
		2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24
		Real.	Real.	Ratio	Real.	Real.	Ratio	Real.	Real.	Ratio	Real.	Real.	Ratio
La Coupole	Bordeaux - Clemenceau	1 872	1 843	1 920	552	569	633	(32)	95	189	(32,3%)	(31,5%)	(28,2%)
Quimper	Pessac	1 417	1 588	1 401	514	501	508	86	154	160	(10,2%)	(29,2%)	(27,5%)
Arcahors	Arcahors	1 165	1 182	1 314	480	566	444	72	148	203	(29,3%)	(28,2%)	(27,7%)
La Scala	La Rochelle	1 207	1 226	1 218	448	465	444	47	107	161	(30,6%)	(28,1%)	(27,7%)
Rognac	Bordeaux - Richelieu	1 057	1 031	9 074	357	379	346	(22)	87	126	(29,2%)	(26,4%)	(26,9%)
Méthimmo	Merignac	1 028	699	1 029	371	362	354	71	14	126	(28,6%)	(29,0%)	(27,3%)
Baumrodt	Baumz	867	805	801	239	230	283	(64)	(61)	48	(26,8%)	(26,0%)	(25,2%)
Baymost	Baymost	801	742	840	200	104	236	(59)	(45)	25	(12,8%)	(31,3%)	(27,7%)
Le Bourget	Le Bourget	5 304	1 504	1 330	495	493	500	88	165	194	(29,6%)	(29,2%)	(27,2%)
Il Duchi	Nantes	752	654	770	204	141	198	(41)	(42)	4	(27,1%)	(29,1%)	(28,4%)
Yakimad	Bordeaux	107	297	458	(76)	(73)	107	(161)	(94)	14	(30,3%)	(29,6%)	(26,0%)
<b>Total Restaurants</b>		<b>11 813</b>	<b>11 441</b>	<b>12 246</b>	<b>3 773</b>	<b>3 531</b>	<b>4 095</b>	<b>66</b>	<b>661</b>	<b>1 230</b>	<b>(30,1%)</b>	<b>(29,0%)</b>	<b>(27,6%)</b>
<b>Dématériel KPIs</b>													
<b>Total sensibilité</b>		<b>11 813</b>	<b>11 441</b>	<b>12 156</b>	<b>3 773</b>	<b>3 531</b>	<b>3 758</b>	<b>66</b>	<b>663</b>	<b>633</b>	<b>(30,1%)</b>	<b>(29,4%)</b>	<b>(29,8%)</b>
<b>Variations performance sensibilisée</b>													
Var. 2024 vs 2023													
Diff. Réal. Vs Budget 2024													

Plus précisément, les performances de la société BALDUCCI & CO sont représentées comme suit :

Exercice clos le 31/12 – en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	315.124	330.256	290.075	289.128	278.363	200.000	120.000
Produits d'exploitation	319.817	330.308	297.021	299.152	278.371	200.021	126.894
Charges d'exploitation	322.358	344.580	324.726	378.699	267.596	240.196	176.484
Résultat d'exploitation	<2.541>	<14.272>	<27.706>	<79.547>	10.774	<40.175>	<49.590>
Résultat financier	20.022	69.514	84.399	81.649	228.671	162.095	26.297
Résultat exceptionnel	8.512	5.493	<28>	<845>	<124>	<789>	<169>
Résultat net	3.356	37.446	52.762	<48.913>	188.384	103.260	<23.462>
Capitaux propres	3 287.544	3 324.990	3 377.752	3 328.840	3 517.224	3 638.356	3 614.893
Dettes	235.445	252.525	283.569	353.686	387.642	352.617	142.037
Disponibilités	0	0	5.488	1.628	0	0	481
Total passif	3 522.988	3 577.514	3 661.321	3 682.525	3 904.866	3 990.973	3 756.930

Le chiffre d'affaires réalisé par la société BALDUCCI & CO est composé exclusivement des prestations de services facturées auprès de la société LA COUPOLE pour un montant mensuel de 10.000 € HT.

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2024 sont composées essentiellement :

- Redevances crédit-bail : 19.589 € ;
- Charges de personnel : 88.443 €, intégrant la rémunération du dirigeant (de 50.000 €).

Une réduction de la rémunération de gérance doit être souligné depuis l'exercice 2021 passant de 100 K€ à 50 K€ annuel.

#### **4 . DEROULEMENT DES PROCEDURES AMIABLES**

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés d'exploitation, le Groupe PEPPONE a anticipé une impasse de trésorerie pouvant conduire à une impossibilité d'assurer le paiement des charges courantes ainsi que le remboursement de l'endettement financier.

Dans ces conditions, des procédures amiables ont été ouvertes dès décembre 2022 avec pour objectif de procéder à la restructuration l'endettement financier, social et fiscal du Groupe.

Un accord a été trouvé avec les partenaires financiers du Groupe portant en synthèse sur (i) le gel des échéances de remboursement des emprunts de janvier 2023 à décembre 2024 (soit sur 24 mois) et (ii) le reprofilage de l'endettement sur une durée additionnelle de 36 mois pour les emprunts moyen long terme (MLT) et 48 mois pour les emprunts garantis par l'Etat (48 mois).

#### **5 . ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE**

Dans le cadre de la restructuration du Groupe PEPPONE, il était envisagé la cession de différents actifs, et notamment :

- (i) les fonds de commerce représentant les principaux centres de pertes du Groupe,
- (ii) certains actifs immobiliers, dont le dépôt 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX.

Cependant, **la vente des fonds de commerce n'a pas eu lieu et celle du dépôt situé 32 rue Roger Touton – 33000 Bordeaux n'a pas abouti, alors que cette cession conditionnait la viabilité du schéma de restructuration.**

La société BALDUCCI & CO et plus largement les sociétés du Groupe PEPPONE se sont trouvées être dans l'incapacité d'assurer le paiement de l'intégralité des engagements pris dans le cadre du protocole en raison de tensions importantes de trésorerie.

Les dirigeants du Groupe ont donc sollicité du Tribunal l'ouverture de procédures collectives en faveur des sociétés du Groupe.

Par jugement en date du 6 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société BALDUCCI & CO, et a désigné :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge-Commissaire,
- Monsieur Eric GROISILLIER en qualité de Juge-Commissaire suppléant,
- La SCP SILVESTRI-BAUJET prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

Par jugements du même jour, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a également ouvert :

- des procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés BAYMOUT et IL DUCA,
- des procédures de sauvegarde au bénéfice des sociétés : YAKMOUT / LA SCALA / ARCAMOUT / LA COUPOLE / MERIMOUT / RAGAZZI / DUCHMOUT / LEBOUMOUT / MEWNOUT / BALDUCCI & CO / SCI TOTO / B.E.Y. / PEIN ET COMPAGNIE / RAUX AND CO / BALDUCI DI PIU / YCG ARC / DI BOSCO,
- des procédures de liquidation judiciaire à l'encontre des sociétés LEGEMOUT et ECOLEMOUT.

Depuis lors, les sociétés IL DUCA, BAYMOUT, et YAKMOUT ont respectivement fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire, tout comme la société BIARMOUT qui exploitait un fonds de commerce de restauration à Biarritz.

## SITUATION LOCATIVE

### NON COMMUNIQUE MALGRE PLUSIEURS RELANCES DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

## PROCEDURES EN COURS : NEANT

## SITUATION SOCIALE : NEANT

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

## CHERCHER DES AVIS DE CHÉANCE SOCIALE

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale à l'ACAS a été déposée par l'Administrateur Judiciaire. Le 17/09/2018, une demande de déchéance sociale a été déposée par l'Administrateur Judiciaire.

## SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

## 1. SITUATION ACTIVE

Actif grevé d'une sûreté	AU 31 DECEMBRE 2024 (COMPTES ANNUELS)	AU 31 DECEMBRE 2023 (DATE CLOTURE EXERCICE N-1)
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
• Concessions, brevets, licences, logiciels	0 €	
• Autres immobilisations incorporelles	0 €	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
• Autres immobilisations corporelles	0 €	108 €
<b>Immobilisations financières</b> (titres de participations, dépôt de garantie)		
• Autres participations (1)	5 738.855 €	3 186.965 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 738.855 €</b>	<b>3 187.073 €</b>
<b>Stock</b>	<b>0 €</b>	<b>..... €</b>
<b>Clients</b>		
• Clients et comptes rattachés	91.316 €	91.117 €
<b>Autres</b>		
• Autres créances (2)	490.835 €	712.783 €
<b>Disponibilités</b>		
• Disponibilités	481 €	0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>582.632 €</b>	<b>803.900 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 321.487 €</b>	<b>3 990.973 €</b>

(1) *Dont:*

	2024	2023
Titres de participation RAGAZZI	630 €	630 €
Titres de participation DEPOTITO	- €	500 €
Titres MEWNOUT	5 720 075 €	2 973 725 €
Titres SCI TOTO	- €	41 500 €
Titres SCI DI BOSCO	- €	152 460 €
Titres SCI 9 QUAI RICHELIEU	17 400 €	17 400 €
Titres SCI JULMOUT	750 €	750 €

(2) *Dont* :

	2024	2023
MEWNOUT	125 861,80 €	95 861,80 €
JULMOUT	67 643,24 €	67 643,24 €
C/C Mle BALDUCCI	12 790,37 €	0,00 €
C/C CHAMINADE	- €	2 891,49 €
C/C SCI RICHELIEU	- €	3 974,97 €
C/C SCI TOTO	119 603,92 €	139 603,92 €
C/C SCI DI BOSCO	120 696,89 €	396 569,22 €
C/C RAGAZZI RICHELIEU	3 900,00 €	3 900,00 €
C/C LA COUPOLE	43 967,43 €	0,00 €
CHAMINADE Pierre	132,26 €	132,26 €
ELISEE	415,20 €	415,20 €

## 2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société est la suivante au 7 novembre 2025 :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	MEMOIRE	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES	560,19 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	560,19 €	TOTAL	MEMOIRE

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, l'actif disponible ou disponible à court terme n'excède pas le passif exigible.

## 3. ETAT DU PASSIF DECLARE CHEZ LE MANDATAIRE JUDICIAIRE

La demande d'ouverture de la procédure de sauvegarde fait état du passif suivant :

Créancier	Echu et exigible	A échoir
Etablissements financiers	-	30.765 €
Dettes fiscales et/ou sociales	-	61.914 €
Fournisseurs	-	36.024 €
Autres dettes	-	13.358 €
Total	-	142.061 €
<b>Total général</b>		<b>142.061 €</b>

L'état du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire au 7 novembre 2025 s'élève à hauteur de 3.352.288,25 € selon la répartition synthétique suivante :

### 14720 - SARL BALDUCCI & CO 31 Cours Georges Clemenceau 33000 BORDEAUX

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Procédure de Sauvegarde - SA Juge-Commissaire : Monsieur Christophe LATASTE N° Greffe : 2025/00310

Jugement d'ouverture 06/03/2025 Publication au BODACC 18/03/2025

Super Privilégiée	Privilégiée	Chirographaire	A échoir	Total	Total + non définitif
Déclaré	107 278,27	710 408,33	2 525 279,65	3 342 966,25	3 352 288,25
Passif résiduel	<b>51 231,42</b>	<b>134 706,41</b>	<b>787 009,89</b>	<b>972 947,72</b>	<b>3 352 288,25</b>
<b>Contestation</b>			<b>2 379 340,53</b>		
<b>Provisionnel</b>			<b>0,00</b>		
<b>Non définitif</b>			<b>2 379 340,53</b>		

Des créances sont contestées à hauteur de 2.379 €.

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, d'une correspondance de ce dernier pour un montant global de 140 426,12 €.

## DETAIL DES SURETES

A caractère L642-12-Alinéa 4

ACTIF CONCERNÉ	NATURE DE LA SURETE	RANG DE LA SURETE	BÉNÉFICIAIRE DE LA SURETE	MONTANT DE LA CREANCE A LA DATE D'INSCRIPTION	SOLDE DU DE LA CREANCE	DATE D'INSCRIPTION
Véhicule PORSCHE CAYENNE COUPE GENERATION	Location – Clause de réserve de propriété	-	FINANSO SA	98.000 €	-	31/10/2023
Véhicule PORSCHE	Crédit-bail mobilier	-	CGL – COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS	92.057,50 €	-	12/05/2020

## SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Par courrier en date du 11 mars 2025, l'Administrateur Judiciaire a interrogé la DREAL sur la situation de la société BALDUCCI & CO en termes de normes environnementales et d'installations classées.

En parallèle, des recherches complémentaires ont été réalisées par l'Administrateur Judiciaire sur le site GEORISQUES, lesquelles ont permis de relever l'existence des risques naturels suivants :

- Inondation : risque existant sur le lieu d'exploitation mais existant sur la commune,
- Risques côtiers : risque existant sur le lieu d'exploitation mais existant sur la commune,
- Séisme : risque faible sur le lieu d'exploitation et sur la commune,
- Remontée de nappe : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Mouvements de terrain : risque existant sur le site mais existant sur la commune,
- Retrait gonflement des argiles : risque modéré sur la commune et modéré sur le site,
- Radon : risque modéré,
- Feu de forêt : risque existant sur le lieu d'exploitation et sur la commune.

S'agissant des risques technologiques :

- La commune relève des installations industrielles classées (ICPE),
- La commune et le site d'exploitation sont concernés par la pollution des sols,

La commune dispose de canalisations de transport de matières dangereuses.

## DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

### 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La société BALDUCCI & CO a une activité de *holding*, de sorte qu'elle n'exploite aucun restaurant et ne dispose d'aucune activité opérationnelle.

Le chiffre d'affaires est exclusivement composé de facturations de prestations de service versées par LA COPOLE.

### 2. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Les performances réalisées par la société sur les huit premiers mois de l'année 2025 sont les suivantes :

En €	Du 01/01/2025 Au 28/02/2025 (2 mois)	Du 01/03/2025 Au 31/08/2025 (6 mois)	TOTAL (8 mois)
Chiffre d'affaires	20.000	50.000	70.000
Marge brute globale	20.000	50.000	70.000
AACA	11.019	22.508	33.527
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>8.980</b>	<b>27.492</b>	<b>36.472</b>
Impôts et taxes	50	96	146
Charges de personnel	12.815	17.883	30.698
<b>EBE</b>	<b>&lt;3.884&gt;</b>	<b>9.512</b>	<b>5.628</b>
DAP	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;3.883&gt;</b>	<b>9.513</b>	<b>5.630</b>
RCAI	<3.883>	9.513	5.630
<b>Résultat net</b>	<b>&lt;3.883&gt;</b>	<b>9.513</b>	<b>5.630</b>

Le chiffre d'affaires est exclusivement composé de facturations de prestations de service versées par LA COPOLE.

Les autres achats et charges externes sont essentiellement composés d'honoraires juridiques (22 K€ du 01/03/2025 au 31/08/2025) liés à la procédure, gavant l'EBE.

Les charges de personnel sont composées du salaire de la secrétaire employée au sein de la société, et de la rémunération de la gérance (2 K€ mensuels).

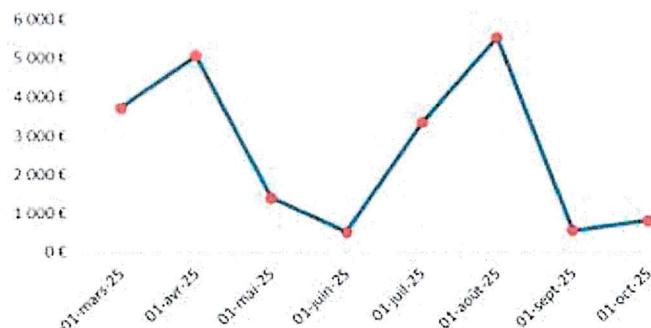
La faisabilité d'un plan d'apurement du passif repose ainsi sur les capacités de LA COPOLE à reverser à sa *holding* les fonds suffisants que cette dernière puisse (i) assurer le paiement de ses charges courantes et (ii) assurer le paiement de ses échéances de plan.

### 3. EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie au cours de la période d'observation est la suivante :

	31-mars-25	30-avr-25	31-mai-25	30-juin-25	31-juil-25	31-août-25	30-sept-25	31-oct-25
Solde de trésorerie	3 726 €	5 041 €	1 382 €	500 €	3 331 €	5 514 €	542 €	787 €

Evolution de la trésorerie - Période d'observation



Au cours de la période d'observation, la société BALDUCCI & CO a perçu les *management fees* suivants :

Date	Objet	Montant - TTC
23/04/2025	LA COUPOLE	10.000 €
09/05/2025	LA COUPOLE – Acompte	2.000 €
16/05/2025	LA COUPOLE – Solde	8.000 €
02/06/2025	LA COUPOLE	10.000 €
20/06/2025	LA COUPOLE	10.000 €
22/07/2025	LA COUPOLE	10.000 €
19/08/2025	LA COUPOLE	5.000 €
29/08/2025	LA COUPOLE	5.000 €
10/09/2025	LA COUPOLE	245 €
22/09/2025	LA COUPOLE	5.000 €
23/09/2025	LA COUPOLE	5.000 €
22/10/2025	LA COUPOLE	10.000 €

#### 4. EVOLUTION DE LA SITUATION PROCEDURALE DE LA SOCIETE LA COUPOLE (FILIALE DE LA SOCIETE BALDUCCI & CO)

Depuis l'ouverture des procédures de sauvegarde à l'égard des différentes entités du Groupe PEPPONE, le périmètre procédural a évolué.

En effet, les sociétés sous-performantes, à savoir YAKMOUT, BIARMOUC, BAYMOUT et IL DUCA, ont fait l'objet de liquidations judiciaires (à l'issue d'une cession à la barre du Tribunal pour BAYMOUT) afin d'assainir la structure financière du Groupe.

Le travail opéré par chaque dirigeant sur les filiales d'exploitation au cours des derniers mois ont permis à celles-ci de renouer dans l'ensemble avec la rentabilité.

Les performances de la société LA COUPOLE au cours de la période d'observation sont les suivantes :

En €	Du 01/03/2025 Au 31/08/2025 (6 mois)
Chiffre d'affaires	1.376.530
<b>Marge brute globale</b>	<b>965.519</b>
Taux de marge	70%
AACA	377.926
Valeur ajoutée	587.593
Impôts et taxes	9.776
Charges de personnel	534.017
EBE	43.799
Autres produits	21
DAP	40.000
Résultat d'exploitation	<b>3.620</b>
RCAI	3.516
<b>Résultat net</b>	<b>3.436</b>

Le chiffre d'affaires enregistré sur les 6 premiers mois de l'année (1,4 M€) apparaît légèrement en-deçà des prévisions qui avaient été établies à l'ouverture de la procédure mais conforme aux performances historiques.

A l'échelle du Groupe PEPPONE, il convient de souligner que le restaurant exploité par LA COUPOLE dispose d'un des niveaux d'activité le plus élevé mais également le plus stable, ce qui s'explique notamment par son implantation historique à BORDEAUX.

La structure de charges doit néanmoins être maîtrisée pour maintenir une exploitation bénéficiaire notamment par une optimisation de la masse salariale.

## 5. CONSTAT DE LA SITUATION

Les sociétés opérationnelles du Groupe PEPPONE ont rencontré des difficultés en amont de la crise sanitaire en raison notamment de l'ouverture de restaurants déficitaires (à BAYONNE, NANTES, et BIARRITZ) mais aussi par une mauvaise gestion du ratio des achats de matières premières.

La crise sanitaire a ensuite gravement impacté les restaurants en raison des confinements successifs, le Groupe ayant été contraint de souscrire de nombreux PGE.

En raison de la diminution du chiffre d'affaires des sociétés d'exploitation, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs end dettements financiers.

Dans ces conditions, les dirigeants ont sollicité l'ouverture de procédures de sauvegarde pour les sociétés « viables » et les sociétés déficitaires sans perspectives de retournement ont bénéficié de procédures de liquidation.

Dès l'ouverture de la procédure, les dirigeants ont fait connaître leur intention de présenter des plans d'apurement du passif pour l'ensemble des sociétés.

Une telle issue supposait le retournement des restaurants, une rationalisation des charges, et la mise en vente de certains biens immobiliers.

La période d'observation a permis au Groupe PEPPONE de mettre en vente plusieurs biens immobiliers, de rationaliser les charges sur les *holding* et les restaurants de telle sorte que la poursuite d'activité de ces derniers semble assurée.

Dans ces conditions, la poursuite d'activité de la société BALDUCCI & CO (dépendant essentiellement de la société LA COUPOLE au titre des *management fees*) apparaissant sécurisée, la présentation d'un plan de sauvegarde a été envisagée.

Un plan de sauvegarde a pu être établi et est présenté ci-après.

DATE	CONTENU
02/01/2021	Constitutif
03/01/2021	établi le 01/01/2021
04/01/2021	signé par :
05/01/2021	Constitutif
06/01/2021	établi le 01/01/2021
07/01/2021	signé par :
08/01/2021	Constitutif
09/01/2021	établi le 01/01/2021
10/01/2021	signé par :
11/01/2021	Constitutif
12/01/2021	établi le 01/01/2021
13/01/2021	signé par :
14/01/2021	Constitutif
15/01/2021	établi le 01/01/2021
16/01/2021	signé par :
17/01/2021	Constitutif
18/01/2021	établi le 01/01/2021
19/01/2021	signé par :
20/01/2021	Constitutif
21/01/2021	établi le 01/01/2021
22/01/2021	signé par :
23/01/2021	Constitutif
24/01/2021	établi le 01/01/2021
25/01/2021	signé par :
26/01/2021	Constitutif
27/01/2021	établi le 01/01/2021
28/01/2021	signé par :
29/01/2021	Constitutif
30/01/2021	établi le 01/01/2021
31/01/2021	signé par :
01/02/2021	Constitutif
02/02/2021	établi le 01/02/2021
03/02/2021	signé par :
04/02/2021	Constitutif
05/02/2021	établi le 01/02/2021
06/02/2021	signé par :
07/02/2021	Constitutif
08/02/2021	établi le 01/02/2021
09/02/2021	signé par :
10/02/2021	Constitutif
11/02/2021	établi le 01/02/2021
12/02/2021	signé par :
13/02/2021	Constitutif
14/02/2021	établi le 01/02/2021
15/02/2021	signé par :
16/02/2021	Constitutif
17/02/2021	établi le 01/02/2021
18/02/2021	signé par :
19/02/2021	Constitutif
20/02/2021	établi le 01/02/2021
21/02/2021	signé par :
22/02/2021	Constitutif
23/02/2021	établi le 01/02/2021
24/02/2021	signé par :
25/02/2021	Constitutif
26/02/2021	établi le 01/02/2021
27/02/2021	signé par :
28/02/2021	Constitutif
29/02/2021	établi le 01/02/2021
30/02/2021	signé par :
01/03/2021	Constitutif
02/03/2021	établi le 01/03/2021
03/03/2021	signé par :
04/03/2021	Constitutif
05/03/2021	établi le 01/03/2021
06/03/2021	signé par :
07/03/2021	Constitutif
08/03/2021	établi le 01/03/2021
09/03/2021	signé par :
10/03/2021	Constitutif
11/03/2021	établi le 01/03/2021
12/03/2021	signé par :
13/03/2021	Constitutif
14/03/2021	établi le 01/03/2021
15/03/2021	signé par :
16/03/2021	Constitutif
17/03/2021	établi le 01/03/2021
18/03/2021	signé par :
19/03/2021	Constitutif
20/03/2021	établi le 01/03/2021
21/03/2021	signé par :
22/03/2021	Constitutif
23/03/2021	établi le 01/03/2021
24/03/2021	signé par :
25/03/2021	Constitutif
26/03/2021	établi le 01/03/2021
27/03/2021	signé par :
28/03/2021	Constitutif
29/03/2021	établi le 01/03/2021
30/03/2021	signé par :
31/03/2021	Constitutif
01/04/2021	établi le 01/04/2021
02/04/2021	signé par :
03/04/2021	Constitutif
04/04/2021	établi le 01/04/2021
05/04/2021	signé par :
06/04/2021	Constitutif
07/04/2021	établi le 01/04/2021
08/04/2021	signé par :
09/04/2021	Constitutif
10/04/2021	établi le 01/04/2021
11/04/2021	signé par :
12/04/2021	Constitutif
13/04/2021	établi le 01/04/2021
14/04/2021	signé par :
15/04/2021	Constitutif
16/04/2021	établi le 01/04/2021
17/04/2021	signé par :
18/04/2021	Constitutif
19/04/2021	établi le 01/04/2021
20/04/2021	signé par :
21/04/2021	Constitutif
22/04/2021	établi le 01/04/2021
23/04/2021	signé par :
24/04/2021	Constitutif
25/04/2021	établi le 01/04/2021
26/04/2021	signé par :
27/04/2021	Constitutif
28/04/2021	établi le 01/04/2021
29/04/2021	signé par :
30/04/2021	Constitutif
31/04/2021	établi le 01/04/2021
01/05/2021	signé par :
02/05/2021	Constitutif
03/05/2021	établi le 01/05/2021
04/05/2021	signé par :
05/05/2021	Constitutif
06/05/2021	établi le 01/05/2021
07/05/2021	signé par :
08/05/2021	Constitutif
09/05/2021	établi le 01/05/2021
10/05/2021	signé par :
11/05/2021	Constitutif
12/05/2021	établi le 01/05/2021
13/05/2021	signé par :
14/05/2021	Constitutif
15/05/2021	établi le 01/05/2021
16/05/2021	signé par :
17/05/2021	Constitutif
18/05/2021	établi le 01/05/2021
19/05/2021	signé par :
20/05/2021	Constitutif
21/05/2021	établi le 01/05/2021
22/05/2021	signé par :
23/05/2021	Constitutif
24/05/2021	établi le 01/05/2021
25/05/2021	signé par :
26/05/2021	Constitutif
27/05/2021	établi le 01/05/2021
28/05/2021	signé par :
29/05/2021	Constitutif
30/05/2021	établi le 01/05/2021
31/05/2021	signé par :
01/06/2021	Constitutif
02/06/2021	établi le 01/06/2021
03/06/2021	signé par :
04/06/2021	Constitutif
05/06/2021	établi le 01/06/2021
06/06/2021	signé par :
07/06/2021	Constitutif
08/06/2021	établi le 01/06/2021
09/06/2021	signé par :
10/06/2021	Constitutif
11/06/2021	établi le 01/06/2021
12/06/2021	signé par :
13/06/2021	Constitutif
14/06/2021	établi le 01/06/2021
15/06/2021	signé par :
16/06/2021	Constitutif
17/06/2021	établi le 01/06/2021
18/06/2021	signé par :
19/06/2021	Constitutif
20/06/2021	établi le 01/06/2021
21/06/2021	signé par :
22/06/2021	Constitutif
23/06/2021	établi le 01/06/2021
24/06/2021	signé par :
25/06/2021	Constitutif
26/06/2021	établi le 01/06/2021
27/06/2021	signé par :
28/06/2021	Constitutif
29/06/2021	établi le 01/06/2021
30/06/2021	signé par :
31/06/2021	Constitutif
01/07/2021	établi le 01/07/2021
02/07/2021	signé par :
03/07/2021	Constitutif
04/07/2021	établi le 01/07/2021
05/07/2021	signé par :
06/07/2021	Constitutif
07/07/2021	établi le 01/07/2021
08/07/2021	signé par :
09/07/2021	Constitutif
10/07/2021	établi le 01/07/2021
11/07/2021	signé par :
12/07/2021	Constitutif
13/07/2021	établi le 01/07/2021
14/07/2021	signé par :
15/07/2021	Constitutif
16/07/2021	établi le 01/07/2021
17/07/2021	signé par :
18/07/2021	Constitutif
19/07/2021	établi le 01/07/2021
20/07/2021	signé par :
21/07/2021	Constitutif
22/07/2021	établi le 01/07/2021
23/07/2021	signé par :
24/07/2021	Constitutif
25/07/2021	établi le 01/07/2021
26/07/2021	signé par :
27/07/2021	Constitutif
28/07/2021	établi le 01/07/2021
29/07/2021	signé par :
30/07/2021	Constitutif
31/07/2021	établi le 01/07/2021
01/08/2021	signé par :
02/08/2021	Constitutif
03/08/2021	établi le 01/08/2021
04/08/2021	signé par :
05/08/2021	Constitutif
06/08/2021	établi le 01/08/2021
07/08/2021	signé par :
08/08/2021	Constitutif
09/08/2021	établi le 01/08/2021
10/08/2021	signé par :
11/08/2021	Constitutif
12/08/2021	établi le 01/08/2021
13/08/2021	signé par :
14/08/2021	Constitutif
15/08/2021	établi le 01/08/2021
16/08/2021	signé par :
17/08/2021	Constitutif
18/08/2021	établi le 01/08/2021
19/08/2021	signé par :
20/08/2021	Constitutif
21/08/2021	établi le 01/08/2021
22/08/2021	signé par :
23/08/2021	Constitutif
24/08/2021	établi le 01/08/2021
25/08/2021	signé par :
26/08/2021	Constitutif
27/08/2021	établi le 01/08/2021
28/08/2021	signé par :
29/08/2021	Constitutif
30/08/2021	établi le 01/08/2021
31/08/2021	signé par :
01/09/2021	Constitutif
02/09/2021	établi le 01/09/2021
03/09/2021	signé par :
04/09/2021	Constitutif
05/09/2021	établi le 01/09/2021
06/09/2021	signé par :
07/09/2021	Constitutif
08/09/2021	établi le 01/09/2021
09/09/2021	signé par :
10/09/2021	Constitutif
11/09/2021	établi le 01/09/2021
12/09/2021	signé par :
13/09/2021	Constitutif
14/09/2021	établi le 01/09/2021
15/09/2021	signé par :
16/09/2021	Constitutif
17/09/2021	établi le 01/09/2021
18/09/2021	signé par :
19/09/2021	Constitutif
20/09/2021	établi le 01/09/2021
21/09/2021	signé par :
22/09/2021	Constitutif
23/09/2021	établi le 01/09/2021
24/09/2021	signé par :
25/09/2021	Constitutif
26/09/2021	établi le 01/09/2021
27/09/2021	signé par :
28/09/2021	Constitutif
29/09/2021	établi le 01/09/2021
30/09/2021	signé par :
31/09/2021	Constitutif
01/10/2021	établi le 01/10/2021
02/10/2021	signé par :
03/10/2021	Constitutif
04/10/2021	établi le 01/10/2021
05/10/2021	signé par :
06/10/2021	Constitutif
07/10/2021	établi le 01/10/2021
08/10/2021	signé par :
09/10/2021	Constitutif
10/10/2021	établi le 01/10/2021
11/10/2021	signé par :
12/10/2021	Constitutif
13/10/2021	établi le 01/10/2021
14/10/2021	signé par :
15/10/2021	Constitutif
16/10/2021	établi le 01/10/2021
17/10/2021	signé par :
18/10/2021	Constitutif
19/10/2021	établi le 01/10/2021
20/10/2021	signé par :
21/10/2021	Constitutif
22/10/2021	établi le 01/10/2021
23/10/2021	signé par :
24/10/2021	Constitutif
25/10/2021	établi le 01/10/2021
26/10/2021	signé par :
27/10/2021	Constitutif
28/10/2021	établi le 01/10/2021
29/10/2021	signé par :
30/10/2021	Constitutif
31/10/2021	établi le 01/10/2021
01/11/2021	signé par :
02/11/2021	Constitutif
03/11/2021	établi le 01/11/2021
04/11/2021	signé par :
05/11/2021	Constitutif
06/11/2021	établi le 01/11/2021
07/11/2021	signé par :
08/11/2021	Constitutif
09/11/2021	établi le 01/11/2021
10/11/2021	signé par :
11/11/2021	Constitutif
12/11/2021	établi le 01/11/2021</

## PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

Le présent document décrit le plan de sauvegarde et de restauration des données de l'application.

## PREVISION D'ACTIVITE

### 1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les prévisions établies par le cabinet d'expert-comptable de la société présentent une évolution du chiffre d'affaires de la BALDUCCI & CO comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Evolution (%)	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les prévisions d'exploitation anticipent un chiffre d'affaires composé exclusivement des *management fees* provenant de la société LA COPOLE.

Le chiffre d'affaires de la société BALDUCCI & CO devrait être constant sur les prochains exercices et s'élever à hauteur de 120 K€.

### 2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

En raison de sa qualité de *holding*, aucune évolution des charges variables n'a été budgétée.

### 3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

L'évolution des charges fixes sur les dix prochains exercices est la suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Autres achats et charges externes	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €	42 175 €
Impôts, taxes et verst assimilés	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 175 €</b>									
Evolution (%)	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les autres achats et charges externes sont essentiellement composées de :

- Locations (7 K€ budgétés en 2026),
- Honoraires comptables (5,6 K€ budgétés en 2026),
- Voyages et déplacements (9,4 K€ budgétés en 2026),
- Entretien et réparations (5,7 K€ budgétés en 2026).

#### Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour

#### Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt / adjonction ou cession d'activité n'est anticipé

### 4. ETAT DU MARCHE ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

Pour rappel, la société BALDUCCI DI PIU exerce une activité de *holding*, elle détient des participations au sein de la société MEWNIOUT dont les performances dépendent des performances des entités exploitant une activité de restauration italienne de telle sorte que les perspectives de cette structure dépendent des performances à venir de la société d'exploitation.

➤ Evolutions du marché de la restauration en France :

Plusieurs évolutions des habitudes de consommation ont découlé du Covid 19, avec notamment :

- (i) la montée en puissance de la restauration rapide (dont le chiffre d'affaires a franchi les 20 milliards d'euros en 2023),
- (ii) le recours à la livraison, *click and collect*, commande en ligne,
- (iii) l'essor des formats hybrides : modèles « *fast-good* » (rapide mais de qualité), bistrots multi-services.

➤ Focus marché de la restauration à Bordeaux :

Chiffres clés :

- en 2024, la métropole bordelaise comptait environ 2 834 établissements de restauration (chiffre de janvier 2024), soit une augmentation nette de 5 % par rapport à 2022.
- le secteur gastronomique est en plein essor : la ville compte 10 établissements étoilés (en 2025).

Tendances locales :

- le ticket moyen pour un repas à Bordeaux : selon les données 2023/2024, 32 € au déjeuner, 48 € le soir.
- le taux d'occupation moyen des restaurants dans le centre historique est d'environ 78 % le week-end,
- fort développement des restaurants mettant en avant la qualité, l'origine locale, et l'expérience (accords mets-vins, dégustations),
- le nombre d'établissements étoilés ou haut de gamme s'accroît, ce qui crée un effet d'entraînement sur l'image de la ville.

## 5. RESULTATS PREVISIONNELS

La société, accompagnée de son expert-comptable, le cabinet ACSE, a établi des prévisions d'exploitation sur une durée de 10 ans.

Le compte de résultat prévisionnel de la société BALDUCCI & CO sur les 10 prochains exercices se présente comme suit :

SGS Comptable Holdings	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	%
Rémunération mandat - Meunier	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	100,00%
Productions matières	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Production immobilière	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Coûts matières et sous-traitance	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.</b>	<b>1.291.882,00 €</b>	<b>100,00%</b>									
<b>TRAVAIL SOUS GESTION</b>	<b>1.291.882,00 €</b>	<b>100,00%</b>									
Autres achats et charges externes	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
VALEUR ajoutée	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	42 175,06 €	12,12%
Réserves fonds d'exploitation	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	77 824,94 €	64,88%
Impôts, taxes et autres assises	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Charges de personnel	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2,99%
<b>CHIFFRE D'EXPLOITATION</b>	<b>10 824,94 €</b>	<b>10,00%</b>									
Rémises et charges de fonction	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Autres pertes	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Dot. amortissement et provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,91%
Autres charges	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 824,94 €</b>	<b>10,00%</b>									
Produits financiers	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
Charges financières	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	0,00%
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>10 824,94 €</b>	<b>10,00%</b>									
	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10,00%
	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10 824,94 €	10,00%

Les prévisions d'exploitation anticipent un chiffre d'affaires composé exclusivement des *management fees* provenant de la société LA COUPOLE à hauteur de 120 K€ par an.

Il est précisé que compte tenu des déficits reportables, la société BALDUCCI & CO sera redevable d'impôts sur les sociétés qu'à compter de l'exercice 2033.

## 6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société BALDUCCI & CO étaient positifs, de sorte qu'ils n'ont pas à être reconstitués.

## MOYENS DE FINANCEMENT

### 1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
RCAI	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €	13 825 €
<b>CAF</b>	<b>14 825 €</b>									
<i>Evolution (%)</i>	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

La capacité d'autofinancement générée annuellement par l'activité de BALDUCCI & CO serait de 14,8 K€ sur la durée du plan.

### 2. HORS EXPLOITATION

Les moyens de financement hors exploitation résultent des dividendes à verser par sa filiale, la société RAGAZZI, qui ont été modélisées comme suit en faveur de la société BALDUCCI & CO :

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Dividendes RAGAZZI	1 104,35 €	417,71 €	1 266,55 €	1 405,21 €	1 462,87 €	1 521,10 €	1 579,92 €	670,34 €	720,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104,35 €</b>	<b>417,71 €</b>	<b>1 266,55 €</b>	<b>1 405,21 €</b>	<b>1 462,87 €</b>	<b>1 521,10 €</b>	<b>1 579,92 €</b>	<b>670,34 €</b>	<b>720,65 €</b>

Dans le cadre du projet de plan de la société LA COUPOLE, cette dernière s'est engagée à opérer des remontées de dividendes à sa *holding* correspondant à 60 % du montant de la CAF disponible suite au remboursement des échéances de plan.

Les prévisions de la société RAGAZZI confirment la faisabilité de ces remontées. En synthèse elles se présentent comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CAF	74 284,42 €	75 027,26 €	90 746,48 €	106 772,58 €	107 840,31 €	108 918,71 €	110 007,90 €	111 107,98 €	112 219,06 €	113 341,25 €
IS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	17 944,17 €	18 123,61 €	18 304,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 284,42 €</b>	<b>75 027,26 €</b>	<b>90 746,48 €</b>	<b>106 772,58 €</b>	<b>107 840,31 €</b>	<b>108 918,71 €</b>	<b>110 007,90 €</b>	<b>93 163,80 €</b>	<b>94 095,44 €</b>	<b>95 036,40 €</b>

Conformément à un pacte d'associés conclu le 11 janvier 2025 entre les sociétés MEWNIOUT, BALDUCCI & CO et PEIN ET COMPAGNIE, les deux dernières *holding* précitées (BALDUCCI & CO et PEIN ET COMPAGNIE) ont consenti à la première (MEWNIOUT) qu'un pourcentage des dividendes distribuables de la société RAGAZZI, qui ne saurait être inférieur à 80%, soit attribué à titre préférentiel à MEWNIOUT dans la limite de 884 034 € (correspondant au passif ayant été porté par MEWNIOUT en lieu et place de PEIN ET COMPAGNIE et BALDUCCI & CO dans le cadre de l'exploitation de la société IL DUCA faisant désormais l'objet d'une liquidation judiciaire).

Dans le cadre de l'exécution de son plan, la société RAGAZZI s'engage ainsi à respecter cette distribution préférentielle de dividendes en faveur de BALDUCCI & CO de sorte que ses remontées s'effectueraient selon les modalités suivantes (après règlement des échéances du plan) :

#### BALDUCCI & CO

Exercice	CAF disponible	CAF distribuable (60% CAF restante)	% de détention BALDUCCI & CO	Distribution dividendes BALDUCCI & CO
2027	20 450,98 €	12 270,59 €	9%	1 104,35 €
2028	7 735,46 €	4 641,28 €	9%	417,71 €
2029	23 454,68 €	14 072,81 €	9%	1 266,55 €
2030	26 022,42 €	15 613,45 €	9%	1 405,21 €
2031	27 090,15 €	16 254,09 €	9%	1 462,87 €
2032	28 168,55 €	16 901,13 €	9%	1 521,10 €
2033	29 257,74 €	17 554,64 €	9%	1 579,92 €
2034	12 413,64 €	7 448,19 €	9%	670,34 €
2035	13 345,28 €	8 007,17 €	9%	720,65 €
2036	95 036,40 €	57 021,84 €	9%	5 131,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 975,29 €</b>	<b>169 785,17 €</b>	<b>9%</b>	<b>15 280,67 €</b>

### 3. RECAPITULATIF DES MOYENS DE FINANCEMENT

Dans ces conditions, le total des moyens de financement découlant de l'exploitation et hors exploitation peut être modélisé comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CAF	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €	14 825 €
Dividendes RAGAZZI		1 104,35 €	417,71 €	1 266,55 €	1 405,21 €	1 462,87 €	1 521,10 €	1 579,92 €	670,34 €	720,65 €
IS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 988,13 €	3 456,23 €	3 456,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 824,94 €</b>	<b>15 929,29 €</b>	<b>15 242,65 €</b>	<b>16 091,49 €</b>	<b>16 230,15 €</b>	<b>16 287,81 €</b>	<b>16 346,04 €</b>	<b>14 416,73 €</b>	<b>12 039,04 €</b>	<b>12 089,35 €</b>

Les sommes disponibles au soutien du plan de sauvegarde seront comprises sur les prochains exercices entre 12 et 16 K€.

## MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre d'un plan est celui attesté par l'expert-comptable de la société à hauteur de **140 426,12 €**, créances intragroupes incluses.

Ce passif se décompose comme suit :

BALDUCCI & CO	Montant
Total passif attesté par l'expert-comptable	140 426,12 €
Créances <500 €	397,79 €
Créances fournisseur Groupe	29 689,14 €
Comptes-courants Groupe	21 076,50 €
<b>Total des créances hors intragroupe</b>	<b>89 262,69 €</b>

### 1. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € est le suivant :

Créancier	Montant
ELIT IMMOBILIER	150,00 €
ORANGE	138,13 €
BANQUE THEMIS	74,58 €
SALAIRS 03/2022	3,63 €
TAXE APPRENTISSAGE	31,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>397,79 €</b>

Conformément aux dispositions des articles L.626-20 et R.626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l'adoption du plan.

### 2. AUTRES CREANCES : 89 262,69 EUROS (\*)

(\*) Le détail du passif à régler selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

<b>Total passif attesté par l'expert-comptable</b>	<b>140 426,12 €</b>
- Créances <500 €	397,79 €
- Créance intragroupe fournisseur au titre d'une substitution des créances intragroupes	29 689,14 €
- Comptes-courants Groupe au titre d'une substitution des créances intragroupes	21 076,50 €
<b>= Total des créances à régler dans le cadre du plan</b>	<b>89 262,69 €</b>

Dans le cadre du plan de sauvegarde envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû (à échoir) au jour du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Sur la base du passif arrêté par l'expert-comptable, la société souhaite proposer un plan de sauvegarde prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 89 262,69 €) sur 10 ans.

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF
1ère échéance : janvier 2027	10%	8 926,27 €	14 824,94 €	60%
2ème échéance : janvier 2028	10%	8 926,27 €	15 929,29 €	56%
3ème échéance : janvier 2029	10%	8 926,27 €	15 242,65 €	59%
4ème échéance : janvier 2030	10%	8 926,27 €	16 091,49 €	55%
5ème échéance : janvier 2031	10%	8 926,27 €	16 230,15 €	55%
6ème échéance : janvier 2032	10%	8 926,27 €	16 287,81 €	55%
7ème échéance : janvier 2033	10%	8 926,27 €	16 346,04 €	55%
8ème échéance : janvier 2034	10%	8 926,27 €	14 416,73 €	62%
9ème échéance : janvier 2035	10%	8 926,27 €	12 039,04 €	74%
10ème échéance : janvier 2036	10%	8 926,27 €	12 089,35 €	74%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>89 262,69 €</b>	<b>149 497,48 €</b>	<b>60%</b>

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique.

*Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.*

*Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.*

*Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».*

Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.

### 3. CREANCES INTRAGROUPE

Les dettes intragroupes s'élèvent selon l'attestation communiquée par l'Expert-comptable à 50 765,64 €.

Elles seront subordonnées à la parfaite exécution du plan, soit au règlement de l'intégralité des dettes hors groupe.

## ENGAGEMENTS/GARANTIES

### 1. VIREMENTS MENSUELS

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12ème du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

### 2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES

Inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan.

### 3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

### 4. ENGAGEMENT DE L'ACTIONNAIRE

Dans l'hypothèse où la société BALDUCCI & CO ne disposerait pas des fonds suffisants pour couvrir une échéance annuelle, les associés (Madame Pascale BALDUCCI, Messieurs Adrien SANCHEZ et Pierre CHAMINADE), s'engagent à apporter en compte courant les sommes manquantes pour permettre de faire face à l'échéance annuelle.

### 5. AUTRES

La société BALDUCCI & CO s'engage à procéder au soutien du plan de sa filiale à hauteur de 60 % de la CAF disponible après remboursement de ses échéances de plan.

Ces descentes ont été modélisées comme suit :

Exercice	CAF disponible	CAF distribuable (60% CAF restante)	% de détention MEWNIOU	Descentes soutien MEWNIOU	CAF restante	% d'utilisation totale de la CAF
2027	5 898,67 €	3 539,20 €	69%	2 428,95 €	3 469,71 €	77%
2028	7 003,02 €	4 201,81 €	69%	2 883,70 €	4 119,32 €	74%
2029	6 316,38 €	3 789,83 €	69%	2 600,96 €	3 715,42 €	76%
2030	7 165,22 €	4 299,13 €	69%	2 950,49 €	4 214,73 €	74%
2031	7 303,88 €	4 382,33 €	69%	3 007,59 €	4 296,29 €	74%
2032	7 361,54 €	4 416,92 €	69%	3 031,33 €	4 330,20 €	73%
2033	7 419,77 €	4 451,86 €	69%	3 055,31 €	4 364,46 €	73%
2034	5 490,46 €	3 294,28 €	69%	2 260,86 €	3 229,60 €	78%
2035	3 112,77 €	1 867,66 €	69%	1 281,78 €	1 830,99 €	85%
2036	3 163,08 €	1 897,85 €	69%	1 309,51 €	1 853,56 €	85%
<b>TOTAL</b>	<b>60 234,79 €</b>	<b>36 140,87 €</b>	<b>69%</b>	<b>24 810,50 €</b>	<b>35 424,29 €</b>	<b>77%</b>

<p>Signature des associés de la société BALDUCCI &amp; CO,</p>	<p><b>Monsieur Adrien SANCHEZ</b> Signé par : <i>Adrien SANCHEZ BALDUCCI</i> D84AED5B728C4CC...</p> <p><b>Monsieur Pierre CHAMINADE</b> <i>Pierre CHAMINADE</i></p> <p><b>Madame Pascale BALDUCCI</b> Signé par : <i>Pascale BALDUCCI</i> 64BD8031E8004F3...</p>
--	--

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles. Il est chargé de veiller à ce que les documents soient déposés de manière correcte et dans le respect des règles et procédures établies par l'ordre judiciaire. Il est également chargé de veiller à ce que les documents soient conservés de manière sûre et à jour.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

## OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles. Il est chargé de veiller à ce que les documents soient déposés de manière correcte et dans le respect des règles et procédures établies par l'ordre judiciaire. Il est également chargé de veiller à ce que les documents soient conservés de manière sûre et à jour.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles. Il est chargé de veiller à ce que les documents soient déposés de manière correcte et dans le respect des règles et procédures établies par l'ordre judiciaire. Il est également chargé de veiller à ce que les documents soient conservés de manière sûre et à jour.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'administrateur judiciaire est de faire en sorte que les personnes qui sont dans l'obligation de déposer des documents dans l'ordre judiciaire, le font dans les meilleures conditions possibles.

La période d'observation aura permis aux sociétés du Groupe PEPPONE de sécuriser la poursuite de leurs activités en renouant dans l'ensemble avec la rentabilité.

Ce retournement encourageant a été porté par la mise en place de mesures de restructuration à l'échelle de chaque entité en passant par une réorganisation interne conjuguée à une rationalisation des charges s'étant traduite par un meilleur suivi de ses dernières outre la résiliation ponctuelle de contrats non indispensables à la poursuite de leurs activités. A l'échelle du Groupe, les sociétés qui constituaient un centre de pertes ont quant à elles fait l'objet de liquidation judiciaire (BAYMOUT, IL DUCA, BIARMOUT et YAKMOUT) afin d'assainir la structure financière de ce dernier.

Les performances et prévisions encourageantes des filles ont ainsi permis la présentation concomitante de plans de continuation en leur faveur. Les capacités d'autofinancement excédentaires identifiées sur les prochaines années assureront, outre le règlement de leurs annuités, la distribution de dividendes dans des proportions suffisantes au bénéfice de leurs *holding* respectives, dont BALDUCCI & CO.

Les facturations de présidence cumulées aux distributions ci-évoquées ont alors permis à BALDUCCI & CO de disposer de prévisions rassurantes sur les dix prochaines années et d'envisager la présentation d'un plan d'apurement de son passif. C'est dans ce contexte que la société BALDUCCI & CO a souhaité proposer le plan de sauvegarde ci-dessus exposé.

A la lumière de ces éléments, la société apparaîtrait en mesure de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour (i) présenter et soutenir durablement le plan de sauvegarde présenté, et ensuite (ii) permettre le règlement de ses charges fixes,

L'enjeu pour le Groupe PEPPONE et pour chacun des dirigeants sera de poursuivre le retournement opéré au cours des derniers mois sur les filiales d'exploitation, dont la pérennisation et les capacités contributives conditionneront la faisabilité des plans de leurs mères.

De fait, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de sauvegarde présenté par la société BALDUCCI & CO qui permet d'assurer :

- la continuité de son activité,
- le désintéressement de l'intégralité des créanciers.

\*-\*-\*-\*-\*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de sauvegarde en faveur de la société BALDUCCI & CO, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prévoir le versement de la première annuité en janvier 2027 ;
- de prendre acte des engagements de Madame Pascale BALDUCCI, Messieurs Adrien SANCHEZ et Pierre CHAMINADE ;
- de désigner Madame Pascale BALDUCCI, Messieurs Adrien SANCHEZ et Pierre CHAMINADE comme tenus d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Aurélien MOREL

Signé par :

**Aurélien MOREL**

20A3BEF19A3B432...

Signature du dirigeant de la société BALDUCCI & CO,  
Madame Pascale BALDUCCI

Signé par :  
  
64BD8031E8004F3...